

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7 novembre  
2018

#convention #prevention #risquepros

## MAL DE DOS AU TRAVAIL : LES ENTREPRISES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE MOBILISÉES PAR LE RÉSEAU DE L'ASSURANCE MALADIE

« Faites du bien à votre entreprise, agissez contre le mal de dos » : tel est le message adressé aux employeurs dans le cadre de la campagne de sensibilisation sur le mal de dos lié au travail, lancée le 6 novembre 2018 au niveau national et relayée conjointement par la Cramif et les CPAM auprès des entreprises de la région francilienne. Après « *Mal de dos ? Le bon traitement c'est le mouvement* », ce nouveau volet a pour but de répondre aux enjeux socio-économiques et de santé du mal de dos lié au travail. La région francilienne est concernée par cette problématique puisque le mal de dos représente 22 % des accidents du travail et maladies professionnelles (soit plus que la moyenne nationale)<sup>1</sup>.

### Mal de dos au travail : un enjeu social et humain...

Plus de 4 actifs sur 5 déclarent avoir déjà souffert de problèmes de dos pendant ou après le travail<sup>2</sup>. Si une large majorité guérit spontanément en quelques semaines<sup>3</sup>, une partie (7 %)<sup>4</sup> continuera d'avoir des douleurs après 3 mois. Or, lorsqu'il devient chronique, **le mal de dos engendre de lourdes conséquences** en termes de **désinsertion sociale et professionnelle**, *a fortiori* lorsqu'il est lié au travail. Ce qui explique que la lombalgie est la 1<sup>re</sup> cause d'inaptitude avant 45 ans et la 3<sup>e</sup> cause d'invalidité pour le régime général<sup>5</sup>.

### ...et des conséquences sur la santé des entreprises, notamment dans la région francilienne

Le mal de dos pèse également sur l'organisation et les finances des entreprises : en 2017, 31 497 cas<sup>6</sup> de lombalgies liées au travail ont été reconnues comme accidents du travail, accidents de trajet ou maladies professionnelles soit 22 %<sup>7</sup> du total des sinistres de la région. Cela représente 2 692 273<sup>8</sup> de journées de travail perdues en Île-de-France à cause du mal de dos lié à des risques professionnels, soit l'équivalent de 12 640 emplois à temps plein.

Si les coûts directs sont élevés, les coûts indirects, plus difficiles à chiffrer, sont également bien réels pour les entreprises. Ils intègrent la désorganisation des équipes, les retards de production, la baisse de productivité, la dégradation éventuelle du climat social et de l'image de l'entreprise au regard de l'augmentation du turn-over, la démotivation...

(1) Assurance Maladie – Risques professionnels - Données de sinistralité 2017.

(2) BVA pour l'Assurance Maladie - « Connaissances et attitudes vis-à-vis de la lombalgie ». Enquête réalisée par Internet en avril 2018 auprès d'échantillon national représentatif de 2000 français âgés de 18 ans et plus.

(3) « Lombalgie chronique, définition et prise en charge », La revue du praticien, vol. 58, pp. 265-271.

(4) Poiraudreau S, Lefevre-Colau MM, Fayard F, et al. Low back pain. EMC-Rhumatol Orthop. 2004, Vol. 1:295-319.

(5) Cherin P. et de Jaeger C., « La lombalgie chronique : actualités, prise en charge », Chronic low back pain: News and treatment, septembre 2011.

(6) Assurance Maladie – Risques professionnels - Données de sinistralité 2017.

(7) Ibid.

(8) Ibid.

**Contact :** Service Presse ✉ [presse.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cramif@assurance-maladie.fr) ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69

La lombalgie n'épargne aucun secteur professionnel. **Néanmoins 5 secteurs sont particulièrement concernés** ayant pour point commun leur exigence sur le plan physique : le transport et la logistique, le bâtiment, l'aide et les soins à la personne, la gestion des déchets et le commerce. Ils supportent à eux seuls **plus de la moitié du coût direct du mal de dos** et le **risque d'être victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle est 1,5 à 2 fois plus élevé** dans ces secteurs.

Le port de charges est la première cause de survenue des lombalgies liées au travail (40 %), suivi de la manutention manuelle d'objets (23 %)³. À ces facteurs « physiques » s'ajoutent les **facteurs de risques psychosociaux qui peuvent aggraver le mal de dos ou favoriser son passage à la chronicité** : mauvaises conditions de travail, stress, contraintes psychosociales, insatisfaction au travail, monotonie des tâches...

## Un programme d'actions pour mobiliser les employeurs de la région sur le mal de dos au travail

Face à ces enjeux, les branches Maladie et Risques professionnels de l'Assurance Maladie ont lancé une campagne de sensibilisation à destination des employeurs, en déclinaison du programme global initié en 2017 « *Mal de dos ? Le bon traitement, c'est le mouvement.* ». Élaboré en lien avec l'INRS et en concertation avec les acteurs de terrain, ce volet spécifique vise à **encourager les employeurs à mettre en place des démarches de prévention collectives et à les orienter vers les solutions existantes**, dont le programme TMS Pros de l'Assurance Maladie – Risques professionnels⁹. Il a également vocation à donner **les clés favorisant le maintien de l'activité professionnelle** – ou sa reprise rapide – à l'ensemble des acteurs concernés, y compris les professionnels de santé.

En complément des actions menées au niveau national (insertions presse, bannières), la Cramif met à disposition des employeurs et acteurs de la prévention de la région francilienne un **kit d'information composé d'outils pratiques**. Disponible sur [ameli.fr](http://ameli.fr), il comprend des informations générales et déclinées par secteur sur les moyens à mettre en œuvre pour une prévention efficace et durable du mal de dos lié au travail.



### MAL DE DOS EN ENTREPRISE PARLONS-EN !



En lien avec les CPAM, la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) organise huit réunions d'information sur l'ensemble de la région francilienne pour sensibiliser les employeurs au mal de dos en entreprise. Ces réunions leur permettront d'échanger avec des médecins, des experts en matière de prévention et de retour à l'emploi ainsi que rencontrer d'autres entreprises de leur secteur qui ont mis en place des solutions.



#### À vos agendas :

- **Matinée du 93 – Jeudi 8 novembre** - CPAM de Seine-Saint-Denis - [Invitation](#)
- **Matinée du 91 – Jeudi 15 novembre** - CPAM de l'Essonne - [Invitation](#)
- **Matinée du 92 – Vendredi 16 novembre** - Médiathèque de la Garenne-Colombes - [Invitation](#)
- **Matinée du 94 – Mardi 20 novembre** - CPAM du Val-de-Marne - [Invitation](#)
- **Matinée du 77 – Jeudi 22 novembre** - CCI de Seine-et-Marne - [Invitation](#)
- **Matinée du 95 – Mardi 27 novembre** - CPAM du Val-d'Oise - [Invitation](#)
- **Matinée du 78 – Jeudi 29 novembre** - CPAM des Yvelines - [Invitation](#)
- **Matinée du 75 – Lundi 3 décembre** - Cramif - [Invitation](#)

(9) [tmspros.fr](http://tmspros.fr)

**Contact :** Service Presse ✉ [presse.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cramif@assurance-maladie.fr) ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69

## À propos de la Cramif

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend sur les **8 départements d'Île-de-France**, soit sur un **territoire de 12 millions d'habitants** et de **4,7 millions de salariés**. Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé et des associations du secteur médico-social.

### NOS MISSIONS



Verser des prestations



Agir dans le domaine de l'action sanitaire et sociale et de l'autonomie



Gérer les risques professionnels

Pour en savoir plus sur la Cramif, consultez [cramif.fr](http://cramif.fr)

**Contact :** Service Presse ✉ [presse.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cramif@assurance-maladie.fr) ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69